

LE MANS, LE 24/06/2020

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Affaire suivie par Agnès FREMAUX

☎ 02.43.47.40.00

✉ agnes.fremaux@lemans.fr

Objet : Animations pédagogiques – établissement scolaires – 2020 / 2021

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Cette année 2020 est marquée par la crise sanitaire que nous traversons et les nombreuses incertitudes qui en découlent. Aujourd'hui, il n'est pas possible de savoir dans quelles conditions débutera l'année scolaire 2020-2021.

Néanmoins, l'Arche de la Nature envisage de reprendre ses activités pédagogiques dès le 7 septembre 2020, avec un format d'animation qui sera amené à évoluer, en fonction de la situation et de vos possibilités de sortie.

Je vous invite donc, sur la base des projets thématiques que vous aimeriez développer au sein de votre école l'an prochain, et malgré ces incertitudes fortes, à transmettre dès à présent vos demandes d'animation à l'Arche de la Nature.

L'équipe d'animation reviendra vers vous (ou les enseignants directement) le plus rapidement possible pour fixer les dates retenues et définir les modalités d'intervention, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Je précise en fin, que face au succès rencontré par les animations et pour garantir une bonne équité entre les écoles du territoire de Le Mans Métropole, les critères de sélection sont les suivants :

- chaque école devra envoyer une demande d'animation pour **50% de ses classes maximum** ;
- chaque classe pourra prétendre à **2 pôles thématiques maximum**, à raison d'une animation par pôle.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance des mes sentiments les meilleurs.

Pour Le Président,
La Conseillère Communautaire déléguée



Mme Florence PAIN